RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00935
Numéro SIREN : 829 237 049
Nom ou dénomination : ABATTOIR YOUSSFI

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2022 sous le numéro de dépôt 3848

certifié conforme

cerfa N° 15948 ✱ 03
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2022
Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSFI - SIREN : 829237049 — Néant ☐ *

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2021 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012	
		Autres* 014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	36 167	030 25 680	10 487
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044	36 167	048 25 680	10 487
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	4 107	052	4 107
	STOCKS Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068	2 301	070	2 301
	Créances (2) Autres* (3)	072	22 168	074	22 168
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	7 679	086	7 679
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	36 255	098	36 255
	Total général (I + II)	110	72 422	112 25 680	46 742

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	20 949
	Résultat de l'exercice	136	6 556
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	29 505
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	8 704
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	8 534
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	17 238
	Total général (I + II + III)	180	46 742

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

certifié conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSFI - SIREN : 829237049 — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2021 (1)

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	245 327
	Services *		215	218	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217	222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	245 327

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stocks (marchandises) *			236	500
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	185 451
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	-3 237
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	48 680
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	4 140
Rémunérations du personnel *			250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
Dotations aux amortissements *			254	2 080
Dotations aux provisions			256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	237 614

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	7 713
Produits financiers	(III)	280	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)			306	1 157
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	6 556
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 556	314	

B – RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles *		322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 157	
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TA (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		342	
JEI (44 sexies A)	989	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
Bassins d'emplois à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
Divers dont Créances div. au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		350	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	7 713	354
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	7 713	372

certifié conforme

ABATTOIR YOUSSFI

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €
183 QUAI VOLTAIRE, 77190 DAMMARIE-LES-LYS
RCS de MELUN B 829 237 049

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2021

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 27/03/2022, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

**Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 6 556 €**

De la manière suivante :

Affectation de 200 € au compte Réserve Légale.
- le compte Réserve Légale est désormais créditeur de 200 €.

Affectation de 6 356 € au compte Report à Nouveau.
- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 27 305 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**
~~~